

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART, Maire.

Date de la convocation 13/07/2021

Date d'affichage des délibérations : 22 juillet 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de procurations : 2

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, ~~Olivier ROMAIN~~, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, ~~Daniel REICHERT~~, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, ~~Romain DESHAYES~~, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. Olivier Romain (excusé avec procuration à Th. Stémart), Massimo PICCIOTTI (excusé procuration à V. Semmelbeck), Daniel REICHERT, Romain DESHAYES Isabelle WITTMER (tous 3 excusés).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- ONF – Etat de prévision de coupes en forêt communale
- 2- Réponse à des demandes de subventions pour voyage scolaire
- 3- Modification des statuts du syndicat de voirie
- 4- Demande de retrait du Syndicat de voirie de Ch.-Salins
- 5- Déclassement de parcelles du domaine public communal
- 6- Acquisition de deux bungalows (pour terrain foot)

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures.

Communications

Néant

- - - Délibérations - - -

1°) Etat de prévision des coupes pour 2022

Délibération n° 151DCM210501 Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire indique que l'ONF lui a transmis l'état de prévision des coupes en forêt communale pour 2022. Celui-ci prévoit des coupes à façonner dans les parcelles 6 et 5b pour un montant prévisionnel de 45.502 €, et des coupes en vente sur pied pour un montant prévisionnel de

1.568 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'état de prévision des coupes pour 2022 en forêt communale

Résultat du vote : Pour : Unanimité

2°) Subventions pour voyage scolaire

Délibération n° 151DCM210502 Codification : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi de deux demandes d'aide financière ; l'une pour études à l'étranger (Québec) de la part d'une étudiante de la commune, l'autre pour financer une partie d'un BAFA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de **100,00 €** à titre de participation aux frais d'études au Canada de Mlle Marie ROHRBACHER ;
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de **50,00 €** à titre de participation aux frais d'inscription au BAFA pour Mlle Noémie HOUPIN ;

Résultat du vote : Pour : Unanimité

3°) Modification des statuts du Syndicat intercommunal de voirie de Château-Salins

Délibération n° 151DCM210503 Codification : 5.7 Intercommunalité

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 6 mai 2021, un courrier de Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de voirie de Château-Salins lui notifiant une délibération du conseil syndicat en date du 21 avril 2021 approuvant une modification de ses statuts.

Cette modification porte :

- d'une part sur l'ajout de la compétence « Enfouissement des réseaux secs » dans sa dénomination ainsi que dans les articles 1, 2, 3 et 5 de ses statuts approuvés par arrêté préfectoral n° 35-CS-2012 du 31/12/2012,
- et d'autre part sur le changement de siège du syndicat qui ne se situe plus au « 6, Rue de Metz » mais au « 16, Rue du Général de Gaulle » à Château-Salins.

Les conseils municipaux des communes membres du syndicat disposent de 3 mois à réception de la notification pour délibérer sur ces modifications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de Château-Salins telles que présentées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

4°) Demande de retrait de la commune de CONTHIL du Syndicat intercommunal de voirie de Château-Salins

Délibération n° 151DCM210504 Codification : 5.7 Intercommunalité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à son sens, et compte tenu des outils dont disposent désormais avec MATEC, les communes, pour élaborer et suivre leurs projets en matière de travaux

de voirie et d'enfouissement de réseaux secs, il ne lui semble plus pertinent et même inutile d'adhérer à un syndicat de voirie.

Par ailleurs, cette adhésion représente chaque année un coût de fonctionnement et dans le contexte actuel d'économies à réaliser, il propose de solliciter le retrait de la commune de Conthil du Syndicat intercommunal de voirie de Château-Salins.

Vu l'article L.5211-19 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de retrait de la commune de **CONTHIL** du Syndicat intercommunal de voirie de Château-Salins
- **CHARGE** le Maire de transmettre la demande au président dudit syndicat afin que celui-ci entame la procédure de retrait conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

5°) Déclassement de 2 parcelles du domaine public communal

Délibération n° 151DCM210505 Codification : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi de deux demandes d'acquisition de parcelles par des agriculteurs de la commune.

Il s'agit d'une part d'une partie de la parcelle cadastrée Section 1 n° 64 dont le seul usage de nos jours est la desserte de la ferme Deshayes.

D'autre part, une partie de la parcelle cadastrée Section 3 n° 56 qui est un ancien sentier qui n'est plus utilisé par le public.

Le Conseil municipal :

- Considérant que la parcelle section 1 n° 64 n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public ;
- Considérant que la parcelle section 3 n° 56 n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public ;
- Vu la loi n° 2016-1961 du 9 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré :

1° **Constata** la désaffectation de ces deux biens à l'usage du public ;

2° **Prononce** le déclassement de ces deux biens du domaine public communal ;

3° **Dit** que ces deux biens pourront faire l'objet d'une cession aux propriétaires riverains qui ont manifesté un intérêt pour leur acquisition ;

4° **Donne** toute délégation au maire pour procéder aux divisions de ces parcelles en vue de leurs cessions partielles ;

5° **Dit** qu'il conviendra de revenir devant le conseil municipal afin de fixer les prix de vente des parties cédées et autoriser le maire à signer les actes.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

6°) Acquisition de deux bungalows**Délibération n° 151DCM210505 Codification : 3.5 Actes de gestion du domaine public**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a l'opportunité d'acquérir à bon prix deux bungalows de type ALGECO, de 10 m X 3m chacun, en bon état. Ces équipements pourraient être installés au terrain de foot pour servir d'abri lors de manifestations ou de fêtes.

Il propose au conseil de procéder à cette acquisition dont le montant serait de 3.000,00 € l'ensemble.

Il propose d'affecter cette dépense sur des crédits disponibles à l'article 2135 de l'opération n° 10013 du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de deux bungalows au prix de **3.000,00 €** l'ensemble auprès de Mme Valérie RETZ et M. Laurent BARTHELEMY de Phalsbourg.
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 2135 de l'opération n° 10013 en section d'investissement du budget
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les formalités d'acquisition et émettre le mandat correspondant.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 30 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Thierry STEMART



François BALAND



Eric LOETSCHER

**Les Adjoints et Conseillers municipaux :**

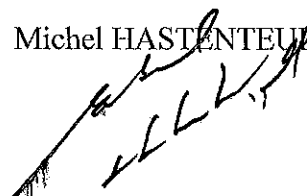
Olivier ROMAIN

Valérie SEMMELBECK



Daniel REICHERT

Michel HASTENTEUFEL



Romain DESHAYES

Isabelle WITTMER

Bruno COLIN



Massimo PICCIOTTI